

DEC151624DR15

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Bertrand-Mapataud, responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la délégation Aquitaine

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 nommant Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC150194DR15 du 19 janvier 2015 nommant M. Pierre Bertrand-Mapataud aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine, délégation est donnée à M. Pierre Bertrand-Mapataud, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire pour la période du 1^{er} juillet au 10 août 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 9 juillet 2015

La déléguée régionale

Gaëlle Bujan